Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_057-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/03/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-057

Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRES II - CREATION

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire expose :
Le lotissement intitulé « Le Clos des Prés », comportant 24 lots a été aménagé en 2024 et 2025. À ce jour, 19 lots sont réservés ou vendus, plusieurs maisons sont déjà en cours de construction.
Compte-tenu du délai nécessaire à la mise sur le marché de nouveaux lots de terrains à bâtir, elle propose de lancer l'aménagement d'un nouveau lotissement, contigu au précédent. Les parcelles concernées, propriétés communales, sont cadastrées en section ZN n°141 (de 9 890 m²), ZN n°142 (de 1 970 m²), ZN n°582 (de 610 m²) et ZN n°583 (de 7 014 m²), soit une superficie totale à aménager de 19 484 m². Il est précisé que les parcelles ZN n°582 et n°583 sont issues de la division de la parcelle ZN n°323 figurant dans le permis d'aménager, accordé le 4 octobre 2023 pour l'ensemble foncier incluant le lotissement Le Clos des Prés et le périmètre de l'opération proposée ce jour. La superficie cessible totale du nouveau projet, figurant dans le permis d'aménager, est de l'ordre de 14 843 m², à confimer par le géomètre-expert lors du bornage contractuel.
Elle précise qu'une pré-étude a été réalisée pour ce futur lotissement lors de l'élaboration du projet du lotissement Le Clos des Prés.
Elle demande au Conseil municipal de délibérer sur cette affaire.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_057-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un nouveau lotissement communal sur les parcelles ZN n°141, n°142, n°582 et n°583, lequel sera dénommé « lotissement Le Clos des Prés II », comportant 30 lots de terrains à bâtir, pour une surface cessible approximative de 14 843 m² ;
- Dit que ce lotissement sera assujetti à la TVA ;
- Demande à Madame le Maire de lancer immédiatement la procédure pour l'aménagement du nouveau lotissement et l'autorise à signer tout document relatif à la présente affaire.
- Sollicite du Conseil départemental du Morbihan une aide financière pour ces travaux, au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

